



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 19 Décembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**

Nombre de membres présents : **40**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
13 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

23 DEC. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

23 DEC. 2024

7 - Finances Locales

7.3 - Emprunts

Objet : Budget Annexe « Ateliers Relais » - Financement par emprunts

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
CONDE-EN-NORMANDIE						
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAUT			
M. Benoît BALAIS	X					
Mme Nathalie BOUILLARD	X					
Mme Catherine CAILLY	X					
M. Pascal DALIGAUT	X					
M. Sylvain DELANGE	X					
Mme Valérie DESQUESNE				M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY				Mme Nathalie BOUILLARD		
LA VILLETTE						
M. Daniel BREARD	X					
PERIGNY						
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaïne MARIE			
PONTECOULANT						
Mme Gislaïne MARIE	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice			60		
Nombre de conseillers présents			40		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			49		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les budgets annexes retracent les recettes et les dépenses dédiées à une activité spécifique.

Ainsi le budget annexe « Ateliers relais » porte l'ensemble des dépenses et recettes consacrées à la construction, réhabilitation et à l'entretien d'ateliers à usage économique, destinés à la location ou à la vente.

Trois ateliers consacrés à la location doivent faire l'objet d'un financement par emprunt afin d'équilibrer le budget :

1. Financement des travaux d'investissement pour « Les Ateliers de la Graniterie » :

Le coût total des travaux est de **667 631,52 €**

Les subventions publiques s'élèvent à **477 631,52 €**

Il convient de financer le solde par emprunt à hauteur de **190 000 € sur 15 ans**.

La Banque des Territoires investit dans les projets d'aménagement, de foncier et d'immobilier d'entreprise ayant pour but le développement économique des territoires (financement rénovation énergétique des bâtiments). S'agissant d'une friche réhabilitée, la Banque des Territoires propose un prêt adossé sur le taux du livret A (+ 0,6 % de marge).

2. Financement pour l'Achat du bâtiment « RW » :

Lors de l'acquisition du bâtiment industriel destiné aux ateliers de couture RW, le budget principal avait financé l'achat, il convient aujourd'hui de recourir à l'emprunt à hauteur de **400 000 € (sur 10, 12 et 15 ans)**.

De même, la délibération du conseil n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020, donne délégation au Président en son point 3 « Finances », alinéa 3-1 afin de : « Contracter des produits de financement pour tous les exercices budgétaires pour un montant maximum de 1 million d'euro et inscrit chaque année au budget... »

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 27 novembre et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2024, il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser le financement par emprunt et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

Une consultation a été lancée auprès d'organismes prêteurs. A réception des offres, une décision de Madame la Présidente indiquant les caractéristiques précises relatives à la souscription des emprunts vous sera communiquée en séance.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALAÏN
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,